



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2014

Date de Convocation

1^{er} octobre 2014

Date d’Affichage

17 octobre 2014

Nombre de délégués

- En exercice	30
- Présents	19
- Votants	19
- Représentés	00
- Absents	11

L’an deux mille quatorze, le dix octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M. CHAPLOT, Mme AGNOLA, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, AMABLE, BOUNIOUX, LEMARGUE, VILLIERS, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Bazoches-les-Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M. RICHETIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M. JEGO, Mme DE SAINT LOUP, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. CHIANESE, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. FONTELLIO, MARTIN, représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne », M. MUNOZ, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés :

Absents : Mme ROBBE, Mme BRANCO (Balloy), Mme PIQUOIS (Bazoches-les-Bray), M. BIGOT, M. CHOMET (Châtenay-sur-Seine), Mme APPERT (Gurcy-le-Châtel), M. GRELET (La Tombe), M. SAURET (Villeneuve-les-Bordes), M. OZOG (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. BOLZE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Absents excusés : Mme FAUCONNET, Mme GRIERE, M. SIMONET.

Étaient également présents :

- M. SAMBRAS, Trésorier Principal
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Madame ZAIDI procède à l'appel à 18 h 35...

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

M. JEGO : Bonsoir à tous.

ORDRE DU JOUR

- Remerciements ;
- Approbation du Procès-Verbal du 27 juin 2014 ;
- Rectification des écritures comptables – Apurement du compte 1069 par le compte 1068 ;
- Approbation du budget supplémentaire – exercice 2014 ;
- Autorisation donnée au Président à lancer l'opération « Broyage des déchets verts à domicile » ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'opération « Broyage des déchets verts à domicile » ;
- Autorisation donnée au Président à lancer l'opération « Groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau avec le GEDEM 77 (GEstionnaire public des Déchets Ménagers)» ;
- Autorisation donnée au Président à lancer l'opération « Groupement de commande pour l'achat de composteurs entre le SIETOM 77, le SMITOM Nord, et le SIRMOTOM » ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la fourniture de points d'apport volontaire semi-enterrés implantés sur le site de la Grande Garenne à Varennes sur Seine ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter une subvention auprès de la Région Ile de France pour la fourniture de deux tables de tri et de composteurs, en vue de mener une expérimentation dans deux écoles élémentaires de Montereau-Fault-Yonne ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une consultation pour la mission de conseil juridique auprès du SIRMOTOM ;
- Cession de parcelle à l'euro symbolique par la commune de Voulx au SIRMOTOM ;
- Information sur la signature des conventions et contrats :
 - Convention tripartite pour la mise en place d'un poulailler à l'école élémentaire Albert Camus de Montereau-Fault-Yonne ;
 - Convention bipartite pour la mise en place d'une expérimentation sur le tri des déchets de cantine et le compostage dans deux écoles élémentaires de Montereau-Fault-Yonne ;

- Renouvellement de la convention de partenariat entre le SIRMOTOM et le Lycée Professionnel Horticole de l'Assomption de Forges ;
 - Convention pour l'installation de points d'apport volontaire semi-enterrés sur le site de la Grande Garenne à Varennes-sur-Seine ;
 - Convention pour l'installation de points d'apport volontaire semi-enterrés sur les sites de Vaugirard et des Grandes Berges à Montereau-Fault-Yonne ;
 - Convention de partenariat entre le SIRMOTOM et l'Office Public de l'Habitat – Confluence Habitat – Projet de compostage collectif ;
 - Convention de partenariat – Cours de cuisine anti-gaspillage ;
 - Convention de Formation – Lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre des ateliers sociolinguistiques organisés par le Centre Social de la Ville de Montereau-Fault-Yonne ;
 - Renouvellement de la convention avec AIP REFON pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique ;
 - Renouvellement de la lettre de commande pour la collecte des bornes à piles ;
 - Renouvellement de la convention avec EDENRED France pour la mise à disposition de titres Ticket Restaurant ;
 - Contrat d'abonnement service avec la Société ELIS ;
 - Contrat d'assurances AXA pour l'Hôtel de l'Intercommunalité ;
- Affaires et questions diverses.

REMERCIEMENTS

M. JEGO : Vous en avez pris connaissance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2014

M. JEGO : Appelle-t-il des questions de votre part ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est adopté à l'unanimité.

RECTIFICATION DES ECRITURES COMPTABLES – APUREMENT DU COMPTE 1069 PAR LE COMPTE 1068

M. SAMBRAS : Ce compte 1069 avait vocation à exister de manière provisoire. Il a été créé en 2005 pour tenir compte des intérêts courants non-échus. Ce compte n'avait jamais été mouvementé. Cela concerne toutes les collectivités locales en France. Notre Direction Générale nous a demandé de procéder au nettoyage de ce compte au titre de l'année 2014. Dans le cadre de ce nettoyage de compte -qui concourt quand même à la qualité comptable et à terme à la certification des comptes-, nous avons demandé au SIRMOTOM de bien vouloir procéder à cette opération.

M. JEGO : Nous passons donc les 14 824,32 € en excédent de fonctionnement capitalisé. Est-ce bien cela ?

M. SAMBRAS : Oui, il s'agit d'une opération absolument neutre sur le plan financier.

M. JEGO : Alors pourquoi s'en priver !

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2014

Mme ZAIDI : Quelques lignes ont été réalimentées et d'autres diminuées. Dans la globalité, il n'y a pas eu de modification.

M. JEGO : Il n'y a pas eu de modification globale de l'équilibre budgétaire. Avez-vous des questions sur les lignes qui ont été ré-abondées ou diminuées ? (Non).

Le fonctionnement du SIRMOTOM continue de s'exercer dans des conditions satisfaisantes. Nous pourrions peut-être encore diminuer un peu la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères l'année prochaine. Ce serait une bonne nouvelle ! Nous sommes en train de travailler pour réussir à faire en sorte que le gain de productivité et la qualité de la gestion soient redonnés aux habitants. Si nous y arrivions, il serait rare d'avoir deux années de baisse de suite, nous pouvons le souligner. Nous compensons les années où nous avons demandé des efforts en rendant l'argent au moment où ces efforts ont porté leurs fruits. Je ne veux pas trop m'avancer, car le contexte n'est pas exceptionnel. Nous devons rester prudents.

Y a-t-il des questions sur le budget supplémentaire ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER L'OPERATION « BROYAGE DES DECHETS VERTS A DOMICILE »

M. JEGO : Ce projet me tient à cœur. Nous ne pouvons plus faire d'écobuage. Or, il y a un problème de déchets verts et les conditions de ramassage sont extraordinairement coûteuses. Nous voudrions donc tester une opération consistant à rendre un service en allant faire du broyage à domicile équipé du matériel nécessaire (broyeur de bon niveau, véhicule, personnel). Cette opération a un double effet : rendre service aux usagers pour la gestion de leurs déchets verts quand ils sont trop importants en tenant compte de l'aspect écologique. En effet, le résultat du broyage peut servir grâce à la fabrication d'une forme de compost ou de BRF utile dans la gestion des jardins. Non seulement nous débarrassons des déchets verts, mais en plus le produit laissé peut être utilisé dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons donc de lancer cette opération à titre d'expérimentation grandeur nature. Nous louons un véhicule, nous achetons le broyeur et nous mobilisons un personnel. L'idée serait de prévenir les communes à l'avance en leur disant que le "broyeur à domicile" sera dans telle commune tels jours. Les gens téléphoneront alors pour s'inscrire de manière que la personne passe chez eux pour broyer leurs déchets. Bien sûr, à certains endroits, la question se posera de l'accessibilité de l'engin de broyage. Voilà pourquoi l'opération est pour l'instant à titre expérimental, afin que nous constatons les problèmes qui peuvent se poser. Si l'opération fonctionne et qu'il y a une vraie demande, nous pourrions éventuellement développer le service.

Mme DE SAINT LOUP : Quel est le coût ?

M. JEGO : Pour l'utilisateur, l'idée est de mettre en place un forfait de type "frais de déplacement". Nous ne lui facturerons pas un coût réel, sinon il serait beaucoup trop élevé. Toutefois, il ne faut pas que ce soit gratuit. La gratuité n'existe pas. Nous réfléchissons donc à un forfait lié au coût de déplacement. Evidemment, le produit broyé n'est pas emporté. Nous broyons les déchets verts et nous les laissons sur place. Nous réfléchissons donc au coût qui pourrait tourner autour de 10 ou 15 €. Il s'agirait d'un forfait qui comprendrait le déplacement, la présence de la personne, etc.

M. MARTIN : Je pensais que vous rameniez les déchets verts.

M. JEGO : Non, sinon nous devrions les mettre en sac.

Mme ZAIDI : Il faut ensuite les stocker, les déclarer, etc.

M. JEGO : Il faudrait un camion, une benne, etc. Le gros broyeur peut passer des branches et des déchets conséquents qu'il laisse sur place. Il s'agit juste d'un service de broyage.

M. MARTIN : Ma question était de savoir si nous ne pouvions pas créer une aire pour collecter de façon commune, par exemple près d'une station d'épuration.

M. JEGO : Nous laisserons aux gens une documentation sur la façon dont ils peuvent utiliser le broyage. Beaucoup de gens ne savent pas comment faire. Ils peuvent déposer leurs déchets verts broyés au pied des arbres dans les jardins, etc. Il y a une vraie vertu nutritive. Cela garde l'humidité et crée un humus. La personne remettra donc aux gens un petit document expliquant les vertus. Nous allons tester cette opération en mesurant ce qui marche ou non, les problèmes que cela peut poser, etc. de manière à adapter le service. Il me semble qu'il y a un vrai service derrière. Ne pouvant plus brûler, beaucoup de gens aujourd'hui ne savent pas quoi faire de leurs tas qui s'accumulent dans un coin du jardin. Nous pouvons sans doute faire œuvre utile dans cette affaire.

M. BOITEUX : Il passerait donc dans la semaine pendant les heures de travail ?

Mme ZAIDI : Nous avons essayé de prendre en considération le foyer qui travaille. Le but est de le faire le vendredi et le samedi. Nous avons aussi pensé à un système de rendez-vous à travers le site Internet. Ainsi, les gens pourraient prendre rendez-vous. Des collectivités nous ont aussi sollicités récemment pour demander si les gens ne pourraient pas amener leurs déchets verts sur la place du village afin de les récupérer pour broyage.

M. JEGO : Le problème est toujours la petite grand-mère qui fait tailler son jardin par le voisin, le cousin ou le petit-fils. Comment voulez-vous qu'elle amène ses déchets ? Proposer des rendez-vous est une bonne chose si les possibilités sont larges. Le plus simple est que la personne vienne avec son matériel chez l'utilisateur et broie sur place. Si les personnes sont obligées d'emporter leurs déchets verts, par exemple sur la place du village, cela devient compliqué. Nous allons tester. Nous verrons ce qui bloque ou non. Nous constaterons les difficultés et nous verrons si l'opération fonctionne ou pas. La personne devra aussi s'adapter aux horaires de présence. Je me suis aussi aperçu que même si les gens travaillent, ils peuvent laisser les clés à un voisin. La personne n'a pas besoin de rentrer dans les maisons, mais seulement d'accéder au tas à broyer. Si les gens laissent à leur voisin les clés du portail, la personne peut se débrouiller toute seule. Chez moi, j'ai un énorme tas au fond du jardin, je n'ai pas besoin d'être là pour que la personne vienne l'éliminer.

M. MARTIN : Ce projet est prévu pour quelle période ?

M. JEGO : Ce n'est plus un projet. L'opération va commencer tout de suite.

Mme ZAIDI : Dès que c'est monté, nous lançons les consultations.

M. MARTIN : Avez-vous la machine ?

Mme ZAIDI : Nous allons lancer une consultation. La machine coûte entre 15 et 30 K€.

M. JEGO : Nous ne l'avons pas encore achetée. Nous attendons votre autorisation. En gros, il nous faut un mois pour démarrer.

Mme ZAIDI : Peut-être un peu plus, le temps de faire l'avenant au contrat de travail de la personne.

M. JEGO : Peut-être deux mois.

Mme ZAIDI : Oui, c'est demain.

M. JEGO : Il faudra communiquer et expliquer le processus aux Maires pour qu'ils puissent relayer l'information. L'avantage d'un tas de déchets verts est qu'il peut rester 6 mois en attendant que la personne passe. Il n'y a pas obligation de traiter les déchets au moment où ils ont été coupés.

Un délégué : Si les gens ont de la place.

M. JEGO : Normalement, celui qui n'a pas beaucoup de place n'a pas non plus beaucoup de déchets verts ! Je ne dis pas que c'est magique, nous testons. Nous verrons. Si cela ne marche pas du tout, nous n'aurons pas risqué grand-chose.

Une déléguée : Comment fonctionne un broyeur ? A l'essence ?

M. JEGO : Oui. Vous avez toute sorte de broyeur. Vous pouvez trouver des mini-broyeurs chez n'importe quel marchand de bricolage. Certains peuvent même fonctionner avec une prise électrique.

Là, il s'agit de pouvoir passer des branches considérables. Il faut un temps fou pour mettre les déchets dans un petit broyeur et il se bloque dès qu'il y a un peu de bourrage. Nous ne devons donc pas mégoter sur la qualité du broyeur.

Mme ZAIDI : Il peut broyer des branches de 14 cm de diamètre.

M. JEGO : Il devrait permettre de traiter les déchets verts. La personne est autonome avec son 4x4. Elle gère son affaire. Elle n'a pas besoin de se brancher à l'électricité ou autre.

Un délégué : Il faudra voir les problèmes de sécurité.

Mme ZAIDI : Il n'y a pas de problème de sécurité. Dès la mise en marche, un système d'avancée et de recul bloque le processus. Par ailleurs, la personne qui l'utilisera suivra une formation obligatoire. Elle est encadrée. Elle ne fait pas n'importe quoi. Voilà aussi pourquoi l'opération est longue à monter.

Un délégué : Le forfait sera établi en fonction du volume ?

M. JEGO : Non. Il faut que ce soit vraiment un forfait de déplacement... Par exemple 10 €, quel que soit le volume. Celui qui n'a pas grand-chose n'est pas celui qui a les plus gros problèmes. Si vous avez très peu de déchets verts, vous pouvez les mettre dans un composteur. Nous allons tester, nous affinerons.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Vive le broyage des déchets verts à domicile !

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER UNE SUBVENTION
AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'OPERATION
« BROYAGE DES DECHETS VERTS A DOMICILE »**

M. JEGO : Il s'agit de demander une subvention pour l'achat du broyeur.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER L'OPERATION « GROUPEMENT
DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU AVEC LE GEDEM 77
(GESTIONNAIRE PUBLIC DES DECHETS MENAGERS)»**

M. JEGO : Pour diminuer un peu le prix des achats, il nous propose de mutualiser les politiques d'achat du SIRMOTOM, du SMICTOM et du SMITOM. C'est plutôt une bonne idée. Cela peut nous permettre d'acheter moins cher en achetant ensemble.

Mme ZAIDI : Il s'agit là de fournitures de bureau. Après, il nous propose aussi de le faire pour les composteurs.

M. JEGO : Très bien.
Qui est contre ? (0 voix).
Qui s'abstient ? (0 voix).
C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER L'OPERATION « GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS ENTRE LE SIETOM 77, LE SMITOM
NORD, ET LE SIRMOTOM »**

M. JEGO : Qui est contre ? (0 voix).
Qui s'abstient ? (0 voix).
C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE
LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA FOURNITURE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
SEMI-ENTERRES IMPLANTES SUR LE SITE DE LA GRANDE GARENNE
A VARENNES SUR SEINE**

M. JEGO : Nous demandons une subvention de 20 % de la Région Ile-de-France. Nous testons les points d'apport volontaire semi-enterrés pour éviter le côté sale et désagréable. Nous testons donc des systèmes semi-enterrés sur des milieux urbains pour voir si ce n'est pas trop compliqué à ramasser, si cela ne se bloque pas au bout d'un certain temps, etc. Cela peut être subventionné par la Région.
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION ILE-DE FRANCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX TABLES DE TRI ET DE
COMPOSTEURS, EN VUE DE MENER UNE EXPERIMENTATION DANS DEUX ECOLES
ELEMENTAIRES DE MONTEREAU-FAULT-YONNE**

Mme ZAIDI : Nous avons des self-services dans les cantines de Montereau. Dans le cadre du PLP, nous voudrions installer deux tables de tri pour que les enfants trient eux-mêmes les déchets de leurs plateaux à la sortie. En procédant de la sorte, ils prendront conscience de ce qui reste dans les assiettes. Ils devront donc trier les emballages, le pain et tous les bio-déchets. Ensuite, tout ce qui est collecté dans les tables de tri ira dans un composteur. Nous allons installer des composteurs spécifiques derrière les cantines pour que les dames de cantine puissent aller composter les bio-déchets. C'est une opération à titre expérimental.

M. JEGO : Si cette expérimentation fonctionne, nous proposerons de l'étendre à toutes les écoles qui le souhaitent.
Qui est contre ? (0 voix).
Qui s'abstient ? (0 voix).
C'est approuvé.

Un délégué : Cela demande beaucoup de place ?

Mme ZAIDI : Environ 4 m x 1 m de profondeur. Il n'y a pas d'installation spécifique ni de sortie d'eau.

M. JEGO : C'est très pédagogique.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE CONSULTATION POUR LA
MISSION DE CONSEIL JURIDIQUE AUPRES DU SIRMOTOM**

M. JEGO : Nous vous demandons l'autorisation de lancer une mission pour du conseil juridique. Nous avons un cabinet d'avocat spécialisé et il faut renouveler son contrat. Il s'agit de l'autorisation de consulter.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

**CESSION DE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE DE VOULX
AU SIRMOTOM**

M. JEGO : La commune de Voulx va nous céder à l'euro symbolique une parcelle pour l'extension de la déchetterie.

Mme ZAIDI : Devant la déchetterie de Voulx, une petite parcelle de 110 m² permet d'accéder à la déchetterie. Nous étions dans l'illégalité depuis plus de dix ans.

M. JEGO : Sans le savoir.

Mme ZAIDI : Evidemment. Quand nous avons déposé le permis de construire pour la réhabilitation de la déchetterie de Voulx, nous avons fait savoir à la Mairie qu'il y avait un problème. Nous avons sollicité une cession à l'euro symbolique ou une autorisation de passage. Monsieur BOLZE a bien voulu nous céder la parcelle à l'euro symbolique.

M. JEGO : Merci à lui !

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

INFORMATION SUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS ET CONTRATS

- Convention tripartite pour la mise en place d'un poulailler à l'école élémentaire Albert Camus de Montereau-Fault-Yonne ;
- Convention bipartite pour la mise en place d'une expérimentation sur le tri des déchets de cantine et le compostage dans deux écoles élémentaires de Montereau-Fault-Yonne ;

- Renouvellement de la convention de partenariat entre le SIRMOTOM et le Lycée Professionnel Horticole de l'Assomption de Forges ;
- Convention pour l'installation de points d'apport volontaire semi-enterrés sur le site de la Grande Garenne à Varennes-sur-Seine ;
- Convention pour l'installation de points d'apport volontaire semi-enterrés sur les sites de Vaugirard et des Grandes Berges à Montereau-Fault-Yonne ;
- Convention de partenariat entre le SIRMOTOM et l'Office Public de l'Habitat – Confluence Habitat – Projet de compostage collectif ;
- Convention de partenariat – Cours de cuisine anti-gaspillage ;

Mme ZAIDI : Cette convention est passée avec Saveurs Communication à Marolles-sur-Seine, toujours dans le cadre du PLP.

M. JEGO : Très bien.

- Convention de Formation – Lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre des ateliers sociolinguistiques organisés par le Centre Social de la Ville de Montereau-Fault-Yonne ;
- Renouvellement de la convention avec AIP REFON pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique ;
- Renouvellement de la lettre de commande pour la collecte des bornes à piles ;

M. JEGO : pour les 40 communes du SIRMOTOM.

- Renouvellement de la convention avec EDENRED France pour la mise à disposition de titres Ticket Restaurant ;
- Contrat d'abonnement service avec la Société ELIS ;
- Contrat d'assurances AXA pour l'Hôtel de l'Intercommunalité ;

M. JEGO : Tout le monde a-t-il pris acte ? (Oui).

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Y a-t-il des questions diverses ?

M. BOITEUX : Je reviens sur le broyage, cela ne concerne bien que les particuliers ?

M. JEGO : Oui, bien sûr. Cela ne concerne pas les entreprises d'espaces verts, ni les collectivités. Si les collectivités en font la demande, nous pourrions aussi l'étudier. L'idée est de proposer un service aux particuliers. Si des petites communes nous disent qu'elles n'ont pas de moyen, je suis prêt à ce que nous passions une convention pour leur rendre ce service. Néanmoins, nous devons passer une convention.

M. MARTIN : Des particuliers ont des grands domaines. Le broyeur peut rester une matinée. N'est-ce pas dérangeant ?

M. JEGO : Tant que nous n'avons pas testé en grandeur nature le sujet, nous ne nous posons pas de questions qui n'aboutiront peut-être jamais. Si un châtelain a un immense domaine de 200 hectares qui nous accapare le système pendant 4 jours, nous aviserons. Je n'en suis pas sûr. Je pense que nous devons regarder comment cela fonctionne.

M. MARTIN : A partir d'une certaine surface, il est peut-être plus rentable d'acheter son propre broyeur.

M. JEGO : Peut-être aussi.

Je vous souhaite une bonne soirée ! Je vous remercie de votre attention et de votre fidélité. Je vous prie d'excuser mon retard.

La séance est levée à 19 H 10.